



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 31 - Hôtel de Ville - Approbation de l'avant-projet global et de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie en date du 25 juin 2015 et pour les travaux de restauration

Hôtel de Ville
Approbation de l'avant-projet global et
de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux de rénovation
des locaux sinistrés suite à l'incendie en date du 25 juin 2015
et pour les travaux de restauration

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Rappel historique

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville tel qu'on le voit aujourd'hui a été achevé en 1573 ; il est l'œuvre de l'architecte bisontin Richard MAIRE.

Sa façade est ornée d'un «appareillage à bossages», dans le style italien, où alternent les couleurs bleu et beige de la pierre de Besançon.

Sur la façade on remarque la présence de belles grilles du XVI^{ème} siècle.

Seule la façade principale et la toiture qui la surmonte sont classées au titre des monuments historiques par arrêté du 17 décembre 1912.

Le 25 juin 2015, le rez-de-chaussée du corps principal de ce bâtiment a été la cible d'un incendie volontaire. Malgré l'intervention rapide des pompiers qui a permis de maîtriser le feu rapidement, les dégâts restent importants.

II - Constats suite à l'incendie

Les fumées ont envahi l'ensemble des locaux situés au rez-de-chaussée et partiellement à l'étage.

- Au rez-de-chaussée : l'accueil et l'Office du Tourisme sont totalement sinistrés.
- Le 1^{er} étage : Le plancher de la salle des «Pas perdus» est sinistré.
- La façade principale : celle-ci a été fortement endommagée par le feu. Les encadrements de baies au rez-de-chaussée situés à proximité du foyer d'incendie sont éclatés, de plus, une surface importante de «pierres à bossages» se délitent.

Les premiers travaux ont été engagés dans l'été 2015 pour permettre d'accueillir les séances du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville.

Le 8 avril 2016, le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration suite à l'incendie a été attribué à l'Agence CAILLAULT de Paris. Ce cabinet a réalisé un diagnostic portant sur l'ensemble de l'Hôtel de Ville et engagé les études d'avant-projet pour la zone sinistrée.

Le diagnostic et les aménagements proposés ont été présentés le 20 septembre 2016.

Lors des nombreux échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il est apparu opportun d'étendre le périmètre de protection au titre des monuments historiques et ainsi de procéder à la restauration des façades XIX^{ème} siècle.

Cette demande d'extension qui porte sur la protection de la toiture du bâtiment (façade, charpente, couverture) est en cours d'instruction par les services de l'Etat. L'orientation prise est un classement de la toiture du bâtiment (façade, charpente, couverture).

L'avant-projet a été présenté le 19 janvier 2017 ; cette phase permet de valider le programme et d'arrêter l'enveloppe financière de l'opération.

III - Programme des travaux de restauration

La restauration de ce monument est envisagée sur la base d'un programme élaboré en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH). Le programme porte sur la réfection des planchers, de la charpente couverture, de la façade principale et des baies ainsi que sur la rénovation des locaux sinistrés (accueil, office du tourisme, salle des «Pas perdus», salle des mariages...).

Les toitures seront restaurées conformément à l'époque du XIX^{ème} siècle. Il sera procédé à la suppression des chiens assis, côté place Saint-Pierre et une restitution des lucarnes sur les toitures.

Les travaux seront décomposés en 5 tranches :

- Tranche 1, rénovation des locaux sinistrés,
- Tranche 2, bâtiment central réfection de la façade principale et de la charpente couverture,
- Tranche 3, aile côté rue du Palais de Justice, réfection de la charpente couverture,
- Tranche 4, aile côté rue Jean-Jacques Rousseau, réfection de la charpente couverture,
- Tranche 5, restauration de la Fontaine XIX^{ème} siècle,

L'ensemble de ces travaux est estimé à 3 500 000 € TDC (toutes dépenses confondues).

Il convient aujourd'hui d'engager les travaux de la 1^{ère} tranche portant sur la rénovation des locaux sinistrés du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. Le montant de ces travaux est estimé à 1 320 000 € HT, soit 1 584 000 € TTC. L'indemnité globale de sinistre (toutes phases de travaux confondues) pourrait s'élever entre 1 200 000 € et 1 500 000 €, sous toute réserve de l'accord de l'assureur.

L'engagement des tranches 2 à 5 portant sur la restauration du bâtiment en lien avec l'extension du périmètre de protection fera l'objet d'une autre délibération du Conseil Municipal. Celle-ci prendra en compte l'indemnité définitive de sinistre et le plan de financement intégrant l'extension du classement du bâtiment.

IV - Calendrier

Le calendrier est le suivant :

- 2^{ème} trimestre 2017 : lancement des avis d'appel public à la concurrence pour les marchés de travaux pour l'ensemble de l'opération,
- Fin de l'été 2017 : démarrage des travaux de remise en état des locaux sinistrés,
- Livraison des locaux au cours de l'été 2018.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet global et l'enveloppe prévisionnelle,
- autoriser M. le Maire à engager les études et les travaux portant sur la rénovation,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions potentielles auprès de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, ainsi que tout autre partenaire susceptible de s'engager, y compris sous la forme de mécénat. La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Commissaire de légalité